

*Nous vous rappelons que cette cotisation est déductible des revenus fonciers
sauf si vous avez opté pour le micro foncier.*

Nom Prénom :

Adresse :

Commune déléguée :

CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

Communes où sont situées vos terres	Superficie en hectares
Superficie totale déclarée	

i Une assurance responsabilité civile et défense recours à **0.21€HT l'ha** est comprise dans la cotisation. Il est donc **important** de mentionner la surface exacte (ou arrondie à l'unité supérieure) de vos terres. Toute surface minorant **la surface réelle** entraînera une déchéance pure et simple du contrat.

Si vous possédez	Part fixe	Montant dû pour les superficies entre 20 et 200 ha	Montant dû pour les hectares au-delà de 200 ha	Total
Moins de 20 ha	65 € =			
Entre 20 ha et 200 ha	65 €	+ ha x 0,85 € =		
Plus de 200 ha	65 €	+ 153,00 €	+ ha x 0,30 € =	

Cotisation de soutien : 50 € -100 € -200 € - et pourquoi pas plus pour le soutien de la cause

TOTAL REGLEMENT

A retourner au SYNDICAT DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE MAINE ET LOIRE

Chèque à l'ordre du SDPPR du Maine et Loire
Ou virement sur SDPPR 49 Iban : FR76 1790 6000 3200 7014 5900 154 Bic : AGRIFRPP879
sans oublier d'indiquer votre nom lors du règlement